



APPEL A CANDIDATURE 2026/2027

Le principe de la manifestation « Arts en Balade à Toulouse et alentour » consiste en l'ouverture d'ateliers individuels ou collectifs d'artistes plasticiens, y compris photographes, graffeurs et vidéastes, de la ville de Toulouse et des environs organisée le dernier week-end de septembre. La manifestation est co-produite avec les artistes participants qui s'acquittent d'un droit de participation. Elle est organisée par l'association « Les Arts en Balade à Toulouse » qui repose sur une équipe de bénévoles. Le succès de la manifestation tient à la qualité des travaux présentés et aux échanges avec le public. Les artistes s'engagent à être présents pendant la durée de la manifestation, tandis que l'association s'engage à organiser et à relayer le plus largement possible la communication essentielle à son bon déroulement auprès des médias, du grand public et des participants.

La sélection des participants à la manifestation par un jury a lieu tous les deux ans.

Le présent appel à candidature concerne les années 2026 et 2027.

Edition 2026 du samedi 26/09/2026 au dimanche 27/09/2026

Edition 2027 du samedi 25/09/2027 au dimanche 26/09/2027

Si vous souhaitez participer en 2027 et pas en 2026, vous devez néanmoins candidater dès 2026 (il n'y aura pas de nouvelle sélection en 2027).

La sélection des participants se fait en plusieurs temps : présélection de la candidature (par l'association Les Arts en Balade à Toulouse) permettant de se préinscrire, sélection par un jury, inscription définitive après paiement du droit de participation.

Calendrier 2026

- Pré- inscriptions ouvertes du lundi 05 janvier 2026 au dimanche 01 mars 2026
- Date de clôture de l'appel à candidature : 1er mars 2026
- Réunion du jury : samedi 28 mars 2026.
- Date limite de paiement du droit de participation : dimanche 3 mai 2026
- Mi mai : publication sur le site de l'édition 2026
- Ouverture des ateliers : Samedi 26/09/2026 et Dimanche 27/09/2026

Particularité de l'édition 2026

En 2026, nous fêterons la 10ème édition de l'ouverture des ateliers d'artistes à Toulouse. Pour cette occasion, nous prévoyons d'organiser en avant-première une série d'événements

auxquels les artistes sélectionnés pour cette édition seront invités à participer. Il s'agira notamment d'une série d'expositions dans des lieux partenaires qui seront consacrées à la thématique de "l'atelier", avec des interventions musicales ou des performances lors des vernissages. N'hésitez pas à prendre contact pour proposer des idées ou des interventions ou si vous souhaitez vous engager dans l'organisation de ces événements.

Conditions générales

Intitulé de la manifestation : « Les Arts en Balade à Toulouse et alentour »

Dates et horaires de la manifestation :

- Samedi 26 septembre 2026 : 10h-19h
- Dimanche 27 septembre 2026 : 10h-19h
- Ceux qui le souhaitent pourront ouvrir leur atelier le vendredi mais sur rendez-vous

Pré-inscriptions ouvertes du 05 janvier 2026 au 01 mars 2026. Voir modalités ci-dessous.

La candidature peut être individuelle ou en tant que membre d'un collectif.

Il est possible de candidater si vous disposez d'un atelier individuel ou comme invité dans l'atelier d'un autre candidat, situé dans le périmètre de la manifestation.

Une candidature collective (atelier partagé) peut être déposée par un correspondant (ou référent) du collectif, mais tous les membres présents du collectif lors de la manifestation doivent également déposer une candidature individuelle.

Si vous ne disposez pas d'un atelier personnel dans le périmètre de la manifestation, nous contacter pour pouvoir candidater, car des regroupements dans certains lieux partenaires sont proposés.

Périmètre géographique des éditions 2026 et 2027

Tous les quartiers de Toulouse.

Communes aux alentours de Toulouse. Dans ce cas, il sera tenu compte de la présence souhaitable de plusieurs ateliers. Nous contacter si vous pouvez être un relais d'information dans votre secteur.

Critères d'éligibilité

- Ouverture et présence à son atelier pendant les journées de la manifestation aux horaires prévus
- Engagement à remplir les bonnes conditions d'accueil du public (règles sanitaires en vigueur, accessibilité, assurance responsabilité civile)
- Capacité à partager et à favoriser les échanges avec les visiteurs, autour de sa démarche artistique, sa technique et la présentation de ses créations
- Diffusion des documents relatifs à la manifestation communiqués par l'association
- Ne pas représenter un commerce d'artisanat utilitaire ni un commerce de ventes de produits artistiques
- Être implanté dans le périmètre géographique de la manifestation.

Modalités pratiques d'expression de la candidature et de sélection des artistes pour la participation à la manifestation

La candidature à la participation s'effectue via le site internet des AEB (www.lesartsenbaladetoulouse.org). Pour accéder aux consignes pour participer : [cliquer ici.](#)

- **Si vous avez reçu un mail comme ancien participant,** vous êtes d'emblée présélectionné. Il suffit de vous connecter au site AEB (avec vos identifiant et mot de passe) et, dans votre espace membre, passer à la prochaine étape : remplir votre fiche artiste (pré-inscription).
- **Si vous n'avez jamais participé,** saisir en ligne votre candidature via le site internet de l'association : cliquer sur Prochaine édition et Inscription, remplir le formulaire *pour créer votre profil et vos identifiant et mot de passe*.
- Après la création de votre profil, un contact sera pris par l'association pour une visite de votre atelier.
- A l'issue de cette visite, vous serez ou non présélectionné par l'équipe AEB (selon les critères d'éligibilité). Si vous êtes présélectionné, pour confirmer votre pré-inscription, vous devrez saisir en ligne dans votre espace membre, votre **fiche artiste** pour présenter votre travail au jury de sélection.
- Si votre candidature est retenue par le jury, vous en serez informé par mail. Vous devrez alors procéder à votre inscription définitive validée par le paiement des frais de participation.

NB : Les « fiches artistes » seront préremplies avec les informations du profil ou de la fiche de l'édition précédente. Vous devrez compléter notamment en téléchargeant des photos de vos travaux. L'image principale sera publiée en vignette dans le livret-programme de l'édition. Les anciens participants ne doivent pas mettre comme image principale celle de l'édition précédente.

Critères de sélection

Tous les modes d'expression plastique sont acceptés.

Le jury de sélection, composé pour un tiers de membres de l'association, un tiers de membres du public amateur et un tiers de professionnels du domaine des arts plastiques se prononcera sur :

- Votre démarche de création et son évolution
- La chronologie de vos expositions, s'il y a lieu
- Votre cursus de formation artistique (école ou stages), le cas échéant
- Votre cursus artistique professionnel, le cas échéant.

Il convient d'apporter le plus grand soin à la constitution de votre dossier de candidature (votre fiche artiste).

L'acceptation ou non de votre candidature fera l'objet d'une communication personnelle par mail rapidement après la réunion du jury de sélection qui aura lieu le 28 mars 2026.

Tous les artistes participant (individuels ou collectifs) disposeront d'une vignette sur le livret-programme publié pour la manifestation et leur fiche artiste sera publique sur le site des AEB. Il vous sera ainsi possible, accessoirement, de créer un lien vers votre fiche artiste pour orienter un public désireux de découvrir vos œuvres.

DROIT DE PARTICIPATION POUR L'EDITION 2026

Fiche artiste individuelle : 50€ (les « invités » dans un atelier tiers s'inscrivent comme artistes individuels), 20€ pour les personnes au RSA ou sans moyens (nous contacter).

Collectifs (fiche artiste collective) : 50€ pour deux personnes, puis au-delà : 15€/personne supplémentaire (exemple : 65€ pour trois personnes).

Possibilité d'une **fiche individuelle complémentaire** pour les membres des collectifs qui le souhaitent pour 35 euros, 20€ pour les personnes au RSA ou sans moyens (nous contacter).

Ces frais devront être réglés à l'association en priorité via le site Helloasso avant le 3 mai 2026

NB : Si vous candidatez seulement pour 2027, vous n'aurez pas à payer de droit d'inscription pour 2026, seulement en 2027 si vous confirmez alors votre inscription.